



**RESIDENCE
AUTONOMIE
ALPHONSE DAUDET

AFFECTATION DES
RESULTATS

MODIFICATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC
Mme CALERO, Mme BRISA
Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M22,

Considérant la saisine du Ministère chargé des collectivités territoriales, sous-direction des finances locales et de l'action économique en date du 24 juin 2022,

Considérant la délibération DEL_2022_39 du 26 octobre 2022 portant intégration en fonctionnement sur l'exercice 2022 de l'excédent de financement constaté à la fin de l'exercice 2021, soit 304 580.58€

Considérant le courrier adressé le 06 décembre 2022 à la Préfète de Vaucluse par le Ministère chargé des collectivités territoriales, sous-direction des finances locales et de l'action économique indiquait que le montant qu'il était possible d'intégrer en section de fonctionnement était de 245 056.67 €, enregistré au compte 10682, Réserve affectée à l'investissement.

Considérant que les services de l'Etat n'ont pas pris en compte dans leurs calculs les mêmes éléments que le Conseil d'Administration du CCAS et que leur réponse est parvenue avec un délai qui n'a pas permis sa prise en compte initiale,

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

Considérant la dissolution du budget annexe de la « Résidence Autonomie Alphonse Daudet » au 31 décembre 2024,

Il convient de corriger le montant des résultats du budget annexe afin de prendre en compte les éléments expliqués ci-avant.

En conséquence, il est proposé de clôturer le budget annexe du CCAS de la « Résidence Autonomie Alphonse Daudet » comme suit :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 3 373.15 €

Compte 001 : Résultat d'investissement reporté : + 99 093,74 €

Ces résultats seront intégrés dans le budget de la ville comme prévu par la délibération de dissolution du budget annexe.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les résultats de clôture détaillés ci-avant,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ d'approuver les résultats de clôture détaillés ci-avant,
- ➔ d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,

M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

